

République Française
Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE TOUDON

L'an deux mil vingt, le 20 juillet, à 10 heures, le Conseil Municipal de TOUDON, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de M. Pierre CORBIN, Maire.

Etaient présents : Pierre CORBIN, Thierry DERNAUCOURT, Robert CAGNOL, Teddy PARMENTELOT, Daniel TEILLAS, Patrick FERRIER, Pascal GIAVINA, Frédéric GIRAUD

Absents : Jean-Pierre LAUGIER, Rodolphe MALFATTI, Patrice GASTAUD

Pouvoirs : Jean-Pierre LAUGIER et Rodolphe MALFATTI donnent pouvoir à Pierre CORBIN

Secrétaire de séance : Patrick FERRIER

DELIB 20200713 BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif 2020 de la Commune de TOUDON.
Celui-ci s'élève à :

BUDGET COMMUNAL

⇒ **en recettes à :**

- pour la Section de Fonctionnement **339 547.09 €**
- pour la Section d'Investissement **631 610.84 €**

⇒ **en dépenses à :**

- pour la Section de Fonctionnement **339 547.09 €**
- pour la Section d'Investissement **631 610.84 €**

Le budget de la Commune est approuvé à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Pierre CORBIN



AR PREFECTURE

006-210601415-20200718-D20200713-DE
Reçu le 20/07/2020